

PORT DU CASQUE OBLIGATOIRE

Pour la CGT, les chantiers en site occupé devraient être interdits comme dans le secteur privé. Un nouvel incident, qui aurait pu donner lieu à un accident, nous conforte dans notre position. Au bâtiment Graslin à Cambronne, des gravats sont tombés de plusieurs étages sur le poste de travail d'un collègue heureusement en congés. Il s'avère qu'un conduit d'aération non condamné débouchait juste au-dessus de sa tête ! On « espère » que ce genre de mauvaise surprise ne va pas se reproduire.

TOUT LE MONDE DESCEND

Dans le même bâtiment Graslin, les collègues exerçant au quatrième étage voient les toilettes rendues provisoirement inaccessibles en raison des travaux. Problème, les travaux se déroulant au troisième, les toilettes y sont aussi indisponibles et suites à des problèmes précédents, une partie du deuxième étage est aussi inaccessible. Nous préconisons donc la mise en place d'un fléchage Bison futé avec délivrance de ticket pour accéder aux toilettes.

ACCUEIL GLACIAL

Dans la série tout va bien, les collègues assurant l'accueil du public pour le SIP Saint-Nazaire ont vécu trois jours sans chauffage entre les fêtes. Principale observation, une fois encore, la hiérarchie du SIP a brillé par son absence de réaction (contrairement au responsable du CDIF), laissant les collègues dans un « inconfort » (13 ° C seulement !) inadmissible. Nous invitons donc les collègues à s'interroger sur l'éventualité d'exercer leur droit de retrait dès lors qu'ils estiment leur santé menacée, cela fera peut-être réagir les « responsables ».

32H00 : POUR CRÉER DE L'EMPLOI !

La réduction du temps de travail à 32 heures par semaine est la seule réforme crédible pour créer de l'emploi. Et elle est très peu coûteuse : alors que le pacte de responsabilité a coûté 40 milliards d'euros, soit deux points de PIB, sans que la contrepartie du million d'emplois promis par le Medef n'ait été au rendez-vous, les 35 heures ont coûté moins de 2 milliards d'euros, pour 400 000 emplois directs créés, au minimum.

C'est aussi une réforme indispensable parce que la révolution numérique va générer des gains de productivité de 20 à 40 % en fonction des secteurs : sous dix ans, selon certaines études, 3 millions d'emplois pourraient être supprimés. On va donc travailler moins, c'est une bonne nouvelle, à condition qu'on l'organise collectivement sans baisse de salaire, avec la réduction du temps de travail

comme outil de répartition des richesses.

C'est enfin une réforme indispensable pour l'égalité femmes-hommes. Premier facteur explicatif des inégalités professionnelles, le temps des femmes est très différent du temps des hommes. Assumant toujours 80 % des tâches ménagères, les femmes sont confrontées à des doubles journées et 30 % d'entre elles sont enfermées dans des emplois à temps partiel, pour l'essentiel subi. Baisser la durée légale de travail à 32 heures et l'accompagner de politiques publiques de prise en charge de la petite enfance et de lutte contre les stéréotypes, c'est rapprocher le temps des femmes et celui des hommes.



L'ART DE LA FRAUDE

Le tribunal correctionnel de Paris a rendu son jugement concernant la fraude fiscale organisée depuis des décennies par la riche famille de marchands d'art Wildenstein, à laquelle les services fiscaux français réclament un demi-milliard d'euros. Il a décidé la relaxe, en arguant qu'il y avait des failles dans la loi ! Le président du tribunal s'est permis d'affirmer que « la loi doit bénéficier de la même façon aux puissants et aux miséreux ».

Ce juge, paraphrasant une fable de La Fontaine, aurait été mieux inspiré de dire que la loi, et dans ce cas ses failles, favorise bien plus les puissants fraudeurs que les miséreux d'aujourd'hui.

Pour la CGT, il est urgent de renforcer les moyens de contrôle de la DGFIP : moyens humains et techniques, mais aussi révisions juridiques et toilettage des niches fiscales propices à « l'évasion » fiscale. Dans les services de contrôle, nous avons trop souvent l'impression de poursuivre en 2CV les Ferrari de la fraude.

